

IMPORTANT : ne venez pas avec votre cheval personnel si vous en avez un, les chevaux seront fournis par l'organisateur pour les exigences préalables et pour les tests d'entrée.

Modalités du déroulement des exigences préalables à l'entrée en formation

Attention : si vous avez déjà acquis une ou deux épreuves des 3 épreuves ci-après, vous devez joindre au dossier d'inscription une attestation de réussite à ces épreuves délivrée par le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports du lieu d'acquisition.

Textes de références :

Arrêté du 28 juin 2003 portant création de la spécialité activités équestres du BPJEPS

Instruction n° 04-050 JS du 24 mars 2004 modifiée par l'instruction n° 04-096 JS du 17 juin 2004

L'évaluation des exigences préalables est réalisée de manière à :

- 1) évaluer le niveau équestre professionnel des candidats dans trois domaines différents correspondant à la mention équitation, détaillés ci-dessous;
- 2) formuler un avis sur l'acquisition du niveau de pratique exigé, indépendamment des compétences d'explicitation.

Il convient de préciser qu'il n'y a pas de principe de compensation entre les trois évaluations : un candidat n'ayant pas acquis l'un des trois tests ne peut obtenir l'attestation de réussite aux exigences préalables. Il peut garder le bénéfice du ou des tests acquis.

L'attestation de réussite aux exigences préalables est délivrée par le directeur régional ou l'expert désigné par ses soins, conformément aux dispositions de l'instruction du 11 octobre 2002 citée en référence.

Modalités de réalisation des exigences préalables de la mention équitation.

1 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, sur le plat incluant la reprise fixée

Déroulement : travailler un cheval sur le plat, incluant les mouvements et la reprise définis ci-dessous, à présenter en tenue de travail correcte, sur un rectangle 60 x 20, en filet ; éperons et cravache facultatifs.

Le travail comporte à volonté notamment :

- au trot : transitions trot-pas-trot, développement du trot, cession à la jambe, avancer les mains et rompre le contact, travail sur des courbes aux deux mains ;

Reprise imposée

Étant piste à main droite

En E arrêt, immobilité, salut

EHCM trot de travail

ME changement de main, vers I avancer les mains et rompre le contact (sur 5 m)

EF changement de main développer le trot quelques foulées

A doubler dans la longueur

LH cession à la jambe droite

ME changement de main, développer le trot quelques foulées

- au pas : allongement et transitions, I/2 volte de 4 m de diamètre en chassant les hanches, sans pli ;

- au galop : cercles de 10 m, transitions galop-trot-galop, travail au contre galop ;

Ainsi que la partie imposée définie ci dessous.

Durée : 12 minutes (travail et reprise).

V départ au galop de travail à gauche,
FXM ligne courbe au contre galop
HXF changement de main,
vers X passer au trot quelques foulées, puis repartir au galop
de travail à droite,
KXH ligne courbe au contre galop
H trot de travail
C doubler dans la longueur
IK cession à la jambe gauche
A doubler dans la longueur
I arrêt, immobilité pour marquer la fin de la partie imposée.

NB : le candidat continue le travail du cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.

Critères d'évaluation :

- Correction des exercices réalisés dans le travail (attitude, orientation et locomotion)
- Qualité de présentation de la reprise imposée
- Position, assiette et fonctionnement du cavalier
- Correction dans l'emploi et l'effet des aides
- Justesse du travail (impulsion, cadence, harmonie)
- Cohérence du travail réalisé

2 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval à l'obstacle incluant un parcours déterminé

Déroulement : Le candidat travaille son cheval à l'obstacle en incluant le parcours conformément au descriptif ci-dessous, à présenter en tenue de travail correcte. Le harnachement est conforme au règlement en vigueur pour la discipline

du concours de saut d'obstacles

Définition du parcours :

- 8 à 10 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à contrat de foulées justes ;
- longueur du parcours : de 400 à 450 m,
- obstacles mobiles simples : 0,90 m, largeur maxi = 1,05 m,
- combinaison du double : hauteur = 0,90 m ; largeur = 0,95 m,
- la côte de 4 obstacles peut varier (de + ou – 5 cm) ;

Critères d'évaluation :

- Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)
- Correction des abords (encadrement, contrats de foulées) lors du travail et du parcours
- Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)

Pénalités particulières

- 2 chutes = non acquis
- 3 grosses fautes (précède, en retard) sur les sauts = non acquis

3 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, non monté

Déroulement : Le candidat travaille un cheval dans une des situations définies ci-dessous, après tirage au sort. Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

Définition des situations :

- travail sur le plat à la longe, avec enrênement
- travail sur le plat aux longues rênes
- travail en liberté

Critères d'évaluation :

- Réglage et utilisation des harnachements et enrênements
- Correction des exercices (attitude, locomotion)
- Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
- Comportement et place lors du travail (calme, attention)

Trois obstacles simples, hors parcours, sont mis à disposition pour le travail.

NB : le candidat dans son travail peut à volonté sauter des obstacles du parcours et des obstacles hors parcours. Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats avant l'évaluation.

Durée : 10 minutes (travail et parcours)

- Qualité de la réalisation du parcours déterminé
- Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)
- Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé

Non exécution de la totalité du parcours = non acquis

Attitude dangereuse = non acquis

Le candidat travaille le cheval ou poney, préalablement détendu, aux trois allures en incluant des transitions et changements de direction.

Dans la situation «c» le candidat est assisté par un ou deux aides et l'espace est aménagé progressivement en obstacles. Il appartient alors au candidat de donner les consignes relatives à la place des aides ; le candidat peut être amené à participer à l'installation des dispositifs nécessaires.

Durée : 15 minutes de travail

- Respect de la sécurité
- Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail